



## **Jeunes Populaires de Paris**

Contribution au projet régional francilien

Valérie Péresse 2010

Éducation • Formation • Culture

21 novembre 2009

*À l'approche d'une campagne régionale qui s'annonce passionnante et qui sera observée depuis toute la France comme un symbole, toutes les forces du Mouvement Populaire se doivent d'être pleinement mobilisées. Les Jeunes Populaires de Paris, parce qu'ils sont la première fédération jeune de France et d'Île-de-France, ont la responsabilité supplémentaire d'être en avant sur la réflexion, sur l'activité, sur le militantisme, pour faire de cette campagne régionale une campagne vivante et innovante, une campagne qui préparera également le grand combat de 2012.*

*C'est cette volonté qui a conduit les Jeunes Populaires de Paris à s'impliquer totalement dans le temps des idées, en organisant chaque semaine les « Mardis du projet régional » pour permettre aux militants de s'exprimer, avant chaque convention thématique, sur le sujet qui sera l'objet du débat.*

*Cette contribution est issue des débats qui ont précédé la convention formation du 21 novembre. Les militants se sont emparés de ces sujets qui les concernent en premier lieu et qui sont au cœur d'une vision stratégique pour le développement de notre région.*

François Merlet  
*Responsable départemental des Jeunes Populaires de Paris*

Pierre Bouzin  
*Responsable adjoint*

Sophie Gladine  
*Organisatrice des Mardis du projet régional*

Un constat général fait apparaître un manque d'information tout au long du parcours scolaire des lycéens et étudiants sur les orientations possibles mais aussi en matière de formation continue où trop souvent le salarié ne bénéficie pas pleinement de l'offre de formation existante. Nous nous sommes donc attachés à rechercher les moyens et solutions pouvant être mis en œuvre par le Conseil régional d'Île-de-France afin d'aider les jeunes à choisir l'orientation correspondant au mieux à leurs souhaits au regard des débouchés sur le marché de l'emploi et de permettre aux salariés et demandeurs d'emploi d'accéder aux formations leur assurant de meilleures conditions d'accès à l'emploi, d'évolution de carrière, et de mobilité professionnelle. La formation constitue un enjeu majeur dans la lutte contre le chômage et la compétitivité des entreprises.

## **1 Le lycée**

Le lycée apparaît comme le point d'étape déterminant dans le parcours scolaire d'un jeune. Aussi, l'information des lycéens sur les filières, et les métiers existants est fondamentale afin d'assurer une bonne orientation des lycéens. En effet, une mauvaise orientation ou bien une orientation tardive engendre très souvent un échec scolaire pouvant aboutir à une déscolarisation.

### ***1.1 L'orientation***

- Informer les lycéens sur les métiers, les filières avec l'intervention des parents d'élèves et d'anciens élèves pour expliquer concrètement les métiers, leurs parcours scolaire et professionnel.
- La Région pourrait être par exemple le contact unique qui réorienterait les étudiants vers les bons interlocuteurs, pouvant être issus du "vrai" monde du travail.

Un constat général : les CIO et autres structures pas suffisamment en adéquation avec la réalité du monde du travail.

- Organisation par la Région d'un forum des métiers intégré à l'emploi du temps des lycéens mettant l'accent sur les métiers pour lesquels les débouchés sont importants (organisation d'ateliers etc.)

- Généraliser le contact entreprise - lycées, pour que tout jeune sortant de Terminale ait déjà mis un pied dans une entreprise.

## **1.2 La revalorisation des filières professionnelles**

- Assurer la promotion des lycées professionnels auprès des collégiens par l'organisation de portes ouvertes, rencontres, initiations permettant de présenter les métiers auxquels préparent les filières CAP, BEP et Bac Pro
- Favoriser l'intervention, au sein des lycées professionnels, de professionnels (notamment des anciens élèves) capables de remotiver les élèves qui pensent se trouver dans une voie « poubelle » (un sentiment partagé par beaucoup).
- Dispenser une formation réelle des conseillers d'orientation travaillant dans les C.I.O.

Bien que ces structures dépendent du ministère de l'éducation nationale, les élèves sont généralement mal conseillés et ne trouvent pas toujours de réponses à leurs questions dans la mesure où les conseillers d'orientation ne sont absolument pas formés. Le Conseil régional peut financer la formation de ces cadres éducatifs en établissant un partenariat avec le ministère comme il est fait dans d'autres domaines.

- Communiquer sur les débouchés des filières professionnelles afin de démontrer la pertinence de s'orienter vers cette filière et de rassurer les parents d'élèves pouvant être réticents.
- Mise en place d'un « service civique » consistant en des échanges entre les lycéens européens en s'appuyant notamment sur les jumelages existants entre villes européennes. Le « service civique » porterait sur des chantiers du bâtiment qui se dérouleraient pendant les vacances scolaires d'été.

Ceci permettrait non seulement d'ouvrir les jeunes aux métiers manuels mais aussi de favoriser l'apprentissage des langues étrangères et les échanges culturels.

- Réunir les filières générales et professionnelles au sein d'un même lycée (modèle allemand) en proposant des cours communs dans les disciplines pouvant être suivies par les lycées des deux filières (sport, bureautique...)

- Pour les lycées existants, regroupement lorsque techniquement les locaux peuvent accueillir les filières professionnelles nécessitant pour certaines des équipements spécifiques.
- Pour toute construction de nouveaux lycées, intégrer systématiquement le regroupement des deux filières.

Le regroupement des deux filières permettrait de ne plus « ghettoïser » la filière professionnelle et favoriserait l'enrichissement mutuel des lycéens.

### **1.3 La lutte contre l'échec scolaire**

Afin de lutter efficacement contre l'échec scolaire et permettre aux élèves en difficulté de réussir, il est nécessaire d'établir une structure d'encadrement spéciale à la sortie du collège.

- Création d'un lycée francilien d'encadrement à classe unique permettant une remise à niveau des élèves sur deux ans.
  - une première année mi-troisième mi-seconde permettant de revoir les bases et de consolider les acquis
  - une deuxième année déterminant le choix d'orientation de l'élève : filière générale ou technologique ou professionnelle

### **1.4 L'apprentissage des langues étrangères**

- Favoriser l'apprentissage des langues étrangères en augmentant le nombre d'ouvrages, logiciels, et DVD disponibles en CDI qui seraient financés par la région
- Incitation par la région des lycées franciliens à se jumeler avec les lycées européens afin de développer et faciliter les échanges culturels

### **1.5 Égalité des chances**

- Prêt d'un ordinateur portable à chaque lycéen pour lui permettre de s'initier à la bureautique (cf. expérimentation déjà menée par certains conseils régionaux) afin d'aider les lycéens dont les parents ne peuvent financer l'acquisition d'un ordinateur.

Pour financer le prêt d'ordinateurs, la région pourrait recourir au marché des ordinateurs recyclés.

La maîtrise de la bureautique est aujourd'hui indispensable. Toute difficulté d'accès à l'informatique est source d'inégalité entre les jeunes.

## **2 L'apprentissage**

Bien que la voie de l'apprentissage facilite un accès assez rapide au premier emploi, le nombre d'apprentis est relativement faible en Île-de-France comparativement aux autres régions. Aussi, il convient de développer la voie professionnelle en renforçant les liens entre l'apprenti et l'entreprise.

### **2.1 Le statut d'apprenti**

- Multiplier le nombre d'apprentis car ce statut est plus valorisant que celui le statut de stagiaire : réelle intégration dans l'entreprise, responsabilisation de l'apprenti, meilleure rémunération (redorer l'image de l'apprenti afin de ne plus associer le mot « apprenti » à l'image de l'apprenti boucher).
- Renforcer les incitations à destination des entreprises pour favoriser l'apprentissage
- Rémunération de l'apprenti selon une grille "tarifaire" : le bac +5 doit être mieux rémunéré que le bac +1

### **2.2 Le lien apprenti-entreprise**

- Créer un vrai lien entre Chambre de Commerce et d'Industrie, les CIO, les Universités et les entreprises.
- Organiser un forum régional des métiers, où des professionnels viennent parler de leur métier, des formations pour y arriver.
- Prise en compte par les établissements scolaires des contraintes, et offres des entreprises dans la définition de la période et durée du stage

Risque d'une offre de stages insuffisante pour répondre aux demandes des apprentis, les entreprises étant sollicitées par des jeunes issues de toutes formations

### **3 La formation professionnelle**

Les dépenses liées à la formation représentent plus de 24 milliards d'euros au niveau national, les efforts dans ce domaine se sont accrus ces dernières années avec la création du DIF en 2004. Pourtant, on constate un décalage entre l'offre et la demande, une difficile évaluation du retour sur investissement des formations suivies par les salariés et des résultats décevants au regard des sommes considérables engagées. Il est nécessaire de mettre fin au gaspillage en repensant le système de formation.

#### ***3.1 L'information sur l'offre de formation***

La multiplicité d'organismes de formation et des types de formation proposées rendent très difficile la lisibilité des formations disponibles tant par les salariés que les employeurs. Aussi, il convient de renforcer le dispositif d'information surtout à destination des salariés et employeurs des TPE et PME qui n'ont pas de service de formation interne pouvant répertorier, constituer des catalogues de formation pour les salariés. Aussi, la région pourrait :

- Envoyer une lettre d'information à tous les employeurs en même temps que leur relevé de cotisation, un livret explicatif des formations (les modalités d'inscription, les objectifs de la formation...)
- Éditer un guide des formations disponibles au niveau du Pôle Emploi et des formations privées quand le Pôle Emploi ne couvre pas certains domaines

#### ***3.2 Le contenu des offres de formation***

Si des audits sont réalisés par le Pôle Emploi afin d'évaluer les besoins en formation des entreprises à moyen terme, il est nécessaire de renforcer le dispositif pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de formation.

- Adapter l'offre de formation aux besoins du bassin économique

- Développer l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi et des TPE et PME
- Envoyer tous les ans un questionnaire à toutes les entreprises leur demandant :
  - Les évolutions stratégiques (moyen et long terme) de l'entreprise et les compétences associées
  - Les compétences sur lesquelles les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement
- Remise d'un questionnaire à la fin de chaque formation au salarié/demandeur d'emploi lui demandant :
  - La qualité intrinsèque de la formation
  - L'utilité de cette formation pour son parcours professionnel à court terme
- Lister les 2 ou 3 compétences principales de chaque offre d'emploi publiée par le Pôle Emploi afin d'identifier les compétences en tension au niveau du recrutement et orienter les demandeurs d'emploi vers ces compétences.
- Avec la Déclaration Unique d'Embauche (émise lors de l'embauche d'un salarié), demander à l'entreprise de remplir une fiche sur les compétences requises pour le poste.
- Associer les entreprises dans les comités qui décident des formations « allouées » aux demandeurs d'emploi.

### ***3.3 Le contrôle des organismes et des formations***

- Lutte contre la fraude (formations et organismes fictifs)
- Renforcer le contrôle de la qualité des formations dispensées et des organismes de formation sur la base de critères objectifs et selon une périodicité a minima annuelle
- Définir précisément et communiquer les critères d'attribution des agréments délivrés par la région aux organismes de formation
- Contrôler le taux d'utilisation de formations c'est-à-dire le nombre de salariés dans une entreprise qui, au cours de l'année précédente, ont suivi une formation

## **4 La culture**

### ***4.1 L'accès à la culture***

- Organisation d'un événement, festival de toutes les cultures modernes afin de permettre aux jeunes artistes de se faire connaître
- Impliquer le lycée dans la diffusion de la culture auprès des jeunes afin de favoriser « la culture par l'éducation »

### ***4.2 Les subventions***

- Donner à chaque jeune de moins de 30 ans une chance d'accéder à la culture grâce au Pass12 : 1 pass, 12 chances de se cultiver, gratuitement, et ceci pour n'importe quel jeune francilien, renouvelable chaque année jusqu'à son trentième anniversaire. Faire ainsi de la Région Île-de-France la plus belle chance culturelle offerte aux jeunes.
- Assurer plus de transparence sur les aides attribuées que ce soit pour les subventions directes du Conseil régional d'Île-de-France ou bien pour les subventions accordées dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes tels que les DRAC (Directions régionales des affaires culturelles)
- Favoriser les aides aux jeunes artistes